

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE CONSULTATION DU PUBLIC SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

- ▶ **OBJET** : demande d'enregistrement concernant un projet de création d'une plateforme logistique
- ▶ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : ZA DIEPE – La Haute Épine – Garancières-en-Beauce (28) et Allainville-aux-Bois (78)
- ▶ **RUBRIQUES** : 1510-2b (nomenclature des ICPE)
- ▶ **NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR** : SCCV ADLOG GARANCIERES DIEPE, dont le siège social est situé Chez Groupe AX TOM - 8 rue Henri Rochefort – 75017 PARIS 17

LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES AUPRÈS DE Monsieur Jérôme JEANNET, responsable Opérations – mel jjeannet@ax-dev.eu

- ▶ **RAYON D’AFFICHAGE** : 1 km (communes de Garancières-en-Beauce, Allainville-aux-Bois, Chatignonville (91) et Authon-la-Plaine (91))
- ▶ **DURÉE DE LA CONSULTATION** : 4 SEMAINES, du mardi 26 septembre à 9h00 au vendredi 27 octobre 2023 à 16h00.
- ▶ **LE DOSSIER COMPLET** est déposé en mairies de Garancières-en-Beauce, 6, rue du Gault 28700 et d'Allainville-aux-Bois, 4 rue Michel Chartier 78660 – où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture ci-après :

JOURS ET HEURES

mairie d'Allainville-sous-Bois :

- mardi de 14h00 à 18h30
- vendredi de 14h00 à 18h30
- samedi matin sur rendez-vous

mairie de Garancières-en-Beauce :

- mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- mercredi et jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

▶ **LE DOSSIER COMPLET EST ÉGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET :** [HTTPS://WWW.EURE-ET-LOIR.GOUV.FR/ACTIONS-DE-L-ÉTAT/ENQUETES-PUBLIQUES-ET-CONSULTATION-DU-PUBLIC/CONSULTATION-DU-PUBLIC/EN-COURS](https://www.eure-et-loir.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-Publiques-et-Consultation-du-Public/Consultation-du-Public/En-Cours)

▶ **PENDANT LA DURÉE DE LA CONSULTATION, LE PUBLIC POURRA FORMULER SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Garancières-en-Beauce et Allainville-aux-Bois et accessibles aux heures habituelles d'ouverture au public
- par voie postale, au Préfet – Direction de la Citoyenneté – Bureau des procédures environnementales – Place de la République CS 80537 – 28019 CHARTRES cedex ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr

▶ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, « LA DÉCISION D'ENREGISTREMENT OU DE REFUS SERA PRISE PAR LES PRÉFETS D'EURE-ET-LOIR ET DES YVELINES. L'INSTALLATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL D'ENREGISTREMENT, ÉVENTUELLEMENT ASSORTI DE PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES COMPLÉMENTAIRES AUX PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PRÉVU AU I DE L'ARTICLE L 512-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT, OU D'UN ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE REFUS ».**